

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la recommandation soumise par la commission du service civil, en vertu des clauses 12 et 61 de la Loi du service civil, relativement à la classification d'un sous-chef dans la division de la traduction des Débats et déposé sur la Table de la Chambre le 23 mars 1931 soit approuvée.

M. l'Orateur donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 15 avril 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable M. le Juge Newcombe, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 avril, à 3.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur,  
de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

Il informe aussi la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 25, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant;

---

Un message est reçu de l'honorable juge Newcombe, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.